



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Le jeudi 14 janvier 2016 s'est tenue à la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon une réunion relative à la mise en place par les autorités canadiennes à compter du 15 mars prochain de l'autorisation de voyage électronique (AVE). Les participants se sont livrés à des échanges nourris et fructueux.

De cette réunion, il en ressort que :

- la préfecture en lien avec les acteurs concernés, lancera avant le 15 février 2016 une campagne de communication et d'information publiques ;
- pour faciliter la démarche en ligne pour des personnes rencontrant des difficultés, un guichet unique sera mis en place.

Dans la grande majorité des cas, la validation de la demande d'AVE est quasi immédiate. Par contre, lorsque le volet santé et/ou judiciaire doivent être renseignés, la procédure est plus longue et la réponse peut être différée.